

François Hollande confirme qu'il écarte le retour à la retraite à 60 ans

LEMONDE.FR | 13.12.11 | 11h19 • Mis à jour le 13.12.11 | 12h55



Depuis la primaire socialiste, François Hollande n'avait pas totalement éclairci sa position sur la retraite à 60 ans. Lundi 12 décembre, [sur RTL, le candidat socialiste a enfin détaillé](#) comment il interprétait l'engagement du programme socialiste de "rétablir l'âge légal de départ à 60 ans". Et la réforme qu'il propose va finalement se révéler moins généreuse.

"Devant les auditeurs, je prends cet engagement : ceux qui ont commencé leur vie professionnelle à 18 ans, qui ont fait 41 années de cotisations, 42 ans, pourront partir à 60 ans. Ceux qui n'ont pas leur durée de cotisation, ne le pourront pas", a expliqué le candidat socialiste à la présidentielle. Des propos qui excluent d'office un rétablissement général de la retraite à 60 ans.

Si elles s'inscrivent dans la continuité de ses déclarations lors du [troisième débat à la primaire socialiste](#), où il avait affirmé que *"ceux qui ont fait 41 ou 41,5 années de cotisation doivent pouvoir partir à 60 ans"*, ces déclarations vont un peu plus loin en limitant cette proposition à ceux qui ont commencé à travailler à 18 ans.

Par ailleurs, François Hollande n'écarte pas une nouvelle augmentation de la durée de cotisation, qui sera de 41,5 ans pour les générations nées en 1955 et après. Le candidat socialiste semble également prêt à ne pas remettre en question l'augmentation progressive de l'âge légal de départ, qui, selon la réforme de 2010, sera de 62 ans en 2018.

EXTENSION DU DISPOSITIF CARRIÈRES LONGUES

De facto, la réforme proposée par M. Hollande consiste en une extension du dispositif *"carrière longue"* actuellement réservé à ceux qui ont commencé à travailler avant 18 ans. Ce dispositif permet de prendre sa retraite avant 60 ans pour les salariés qui travaillent depuis l'âge de 15, 16 ou 17 ans et qui justifient d'une durée d'assurance complète majorée de 5 à 8 trimestres selon les générations. Par exemple, pour les personnes nées après 1955, il faudra en tout 174 trimestres de durée d'assurance. François Hollande doit encore expliquer s'il compte maintenir cette majoration, ou s'il compte la supprimer pour l'ensemble des carrières longues, ce qui semble plus conforme à ses propos.

En comparaison, la proposition du programme socialiste ne permettait, certes, le départ à 60 ans à taux plein qu'aux salariés ayant commencé à travailler avant 18 ans et demi (pour atteindre les 41,5 ans) mais laissait la porte ouverte à des départs anticipés avec des décotes, alors que François Hollande veut réserver son dispositif aux gens ayant démarré leur carrière à 18 ans. *"Il n'y aura pas de départ possible avec décote avant 62 ans"*, confirme Marisol Touraine, chargée de la protection sociale au sein de l'équipe de campagne de François Hollande.

"Notre proposition concernerait environ 130 000 salariés en année pleine et coûterait entre 1,5 et 2 milliards d'euros en année pleine, précise-t-elle. Elle s'appliquerait immédiatement après l'élection, avant une réforme d'ampleur négociée avec les partenaires sociaux en 2012." C'est dans le cadre de cette négociation que serait notamment évoquée la question de la compensation de la pénibilité. Mais peu de chance d'y voir un *"rétablissement de l'âge légal de départ à 60 ans"*.

Jean-Baptiste Chastand